

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 8 juin 2016.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 juin 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Gaëtan Gagné (Représentant Causapsca)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Mme Diane Arbour (représentante Amqui)  
M. Yves Labonté (représentant Sayabec)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
Mme Nathalie Lévesque, directrice, service de génie municipal  
M. Guillaume Viel, directeur service de développement  
M. Dominic Théberge, mécanicien, service incendie  
M. Ghislain Paradis, directeur service incendie  
M. Bertin Denis, directeur, service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Serge Malenfant, directeur, service de foresterie

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2016-139      concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 8 juin 2016**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2016-140      concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2016**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (séance ordinaire du 11 mai et séance extraordinaire du 25 mai 2016)
4. Période de questions de l'assistance
5. Remplacement d'un camion incendie autopompe
  - 5.1. État de la situation
  - 5.2. Règlement relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe – Avis de motion
  - 5.3. Autorisation pour procéder à un appel d'offres
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
  - 6.1. Règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia - Adoption
  - 6.2. Projet de règlement numéro 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia – Adoption
  - 6.3. Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
7. Communication du service de développement
  - 7.1. Protocole d'entente entre la MRC, les municipalités et les comités de développement concernant l'enveloppe locale 2016
  - 7.2. Confirmation des membres des comités d'investissement
8. Communication du service de foresterie
  - 8.1. Suivi des recommandations du comité multi-ressources pour la saison 2016
  - 8.2. Versement des avances aux exécutants des travaux
  - 8.3. Programme aménagement durable de la Forêt (PDAF) – Adoption du rapport annuel 2015-2016
9. Communication du service de génie municipal
  - 9.1. Modification à la programmation des travaux sur les TNO – TECQ 2014-2018

- 9.2. Approbation du PIIRL par le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et demande de modification à la classification de certaines routes locales
- 9.3. TNO - Pont et ponceau canton Jetté
- 10. Règlement concernant l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de La Matapédia – Avis de motion
- 11. Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent – Nomination représentants de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration
- 12. Dépôt des états financiers consolidés et rapport du vérificateur - Exercice financier terminé le 31 décembre 2015
- 13. Projet de résolution d'appui projet «Train Océan 150»
- 14. Correspondance
- 15. Période de questions de l'assistance
- 16. Autres sujets :
  - 16.1. Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 22 juin 2016 à 19h30
  - 16.2. Forum de concertation bas-laurentien - Adhésion au Collectif régional de développement – Modification résolution 2016-026
  - 16.3. Demande d'appui au comité « Sauvons notre maternelle »
- 17. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2016)**

#### **Résolution CM 2016-141                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2016.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2016-142                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2016**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2016.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Mme Chantale Desrosiers : rappelle au conseil de la MRC les outils dont il s'est doté pour encadrer le développement et l'aménagement (charte des paysages, Écoterritoire habité) et les investissements au Parc régional de Val-d'Irène versus la décision à prendre concernant le modification au SAR et le développement éolien autour de Val-d'Irène.

M. Sébastien Lévesque : demande si la MRC a reçu la résolution de Sainte-Irène concernant le développement éolien autour de la station. Il demande aussi en quoi un développement éolien autour de Val-d'Irène sera profitable pour la MRC.

M. André Gaudet : demande si la MRC a évalué toutes les possibilités avant d'envisager la construction d'un nouveau centre administratif. Madame Lavoie répond que toutes les solutions ont été explorées et que l'octroi d'une subvention pour la réalisation du projet entraînera des coûts raisonnables pour les contribuables.

M. Manuel Cantin : demande si le vote concernant l'adoption du règlement 2016-07 se fera à voix haute. Madame Lavoie précise que si.

M. Francis Tremblay : rappelle l'importance de la préservation des paysages pour attirer de nouvelles populations.

M. Pierre-Luc Denoncourt : se demande si le conseil de la MRC tient compte des orientations de développement des dirigeants de la station de ski dans sa position concernant le développement éolien.

### **5. REMPLACEMENT D'UN CAMION INCENDIE AUTOPOMPE**

#### **5.1 État de la situation**

Lors de la rencontre du comité administratif du 25 mai 2016, le service incendie a avisé les membres que le moteur de l'autopompe 208 (2001) de la caserne de Lac-au-Saumon a subi un bris du moteur. La caserne de Lac-au-Saumon est celle qui réalise le plus d'interventions sur le territoire et son camion a un fort bon kilométrage. Le coût de remplacement de ce moteur est de 35 000 \$. Le comité administratif a résolu d'autoriser le service incendie à faire les démarches dans le but de trouver une autopompe de remplacement. Suite à ces constats, nous vous recommandons de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf pour remplacer l'autopompe actuellement localisée à la caserne de St-Noël (1987) et de faire des recherches dans le but de trouver un moteur usagé pour le camion de la caserne de Lac-au-Saumon (2001).

## 5.2 Règlement relatif à un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe – Avis de motion

### Avis de motion CM 2016-143 concernant le règlement d'emprunt concernant l'achat d'un camion autopompe neuf

Avis de motion est donné par M. Gilbert Sénéchal voulant qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt concernant l'acquisition d'un camion incendie autopompe neuf sera déposé pour adoption.

## 5.3 Autorisation pour procéder à un appel d'offres

### Résolution CM 2016-144 concernant le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion incendie autopompe neuf

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour faire l'acquisition d'un camion incendie autopompe neuf.

Adoptée.

## 6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

### 6.1 Règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia – Adoption

#### Résolution CM 2016-145 concernant l'adoption du règlement 2016-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia a un schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le 9 mai 2001 ;
- Considérant que le 9 mars 2016, le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement numéro 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement dans le but de :
- supprimer les zones E5, E18 et E19 et de réduire la zone E4 du plan de zonage éolien;
  - modifier la cartographie des secteurs à risque d'inondation à Sainte-Florence;
  - agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Vianney;
  - modifier les dispositions relatives à l'émission des permis et certificats ;
- Considérant que le projet de règlement 2016-07 a par la suite été transmis pour avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), aux municipalités locales et aux MRC contiguës ;
- Considérant que le projet de règlement 2016-07 a également été soumis à la consultation de la population lors d'une assemblée publique tenue le 11 mai 2016.
- Considérant qu'en raison des avis obtenus du MAMOT, des municipalités locales et de la population lors de la consultation publique, le conseil de la MRC entend soustraire les objets suivants du règlement 2016-07:
- supprimer les zones E5, E18 et E19 et de réduire la zone E4 du plan de zonage éolien;
  - agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Vianney;
- Considérant que le conseil de la MRC convient que le règlement 2016-07 portera exclusivement sur les objets suivants :
- modifier la cartographie des secteurs à risque d'inondation à Sainte-Florence;
  - modifier les dispositions relatives à l'émission des permis et certificats ;
- Considérant que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a signifié par avis de motion lors de la session du 9 mars 2016 son intention d'adopter le règlement numéro 2016-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 01-2001.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, sur un vote demandé par M. David Althot dont le résultat est le suivant :

	Voix	Population
Pour	12	7 289
Contre	6	10 681

**Voté prépondérant du préfet : Contre**

Rejetée.

### 6.2 Projet de règlement numéro 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia – Adoption

#### Résolution CM 2016-146 concernant l'adoption du projet de règlement 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia

- Considérant qu'une demande de dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable a été adressée à la MRC par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour procéder à la construction du pont P-18641 sur la rivière Matapédia à Lac-au-Saumon ;

- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia peut modifier son schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) afin d'accorder des dérogations à l'interdiction de construire en zone inondable ;
- Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit un mécanisme de dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable permettant à la MRC d'inclure une disposition à cet effet dans le document complémentaire de son schéma d'aménagement ;
- Considérant qu'une dérogation sera acceptée par le gouvernement du Québec s'il la juge conforme aux orientations gouvernementales ;
- Considérant qu'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, advenant la modification du schéma ;
- Considérant que le conseil de la MRC désire soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Considérant que le conseil de la MRC désire demander au ministre son avis sur la modification proposée conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
- 2° de créer une commission du conseil de la MRC, afin de soumettre à la consultation les modifications envisagées par le projet de règlement numéro 2016-10. Cette commission sera présidée par la préfète et formée des membres du conseil. Le secrétaire-adjoint agira à titre de secrétaire de la commission;
- 3° de tenir une seule assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2016-10 qui aura lieu le 17 août 2016, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia, située au 123, rue Desbiens, 4<sup>ème</sup> étage, terrasse Ste-Ursule, à Amqui ;

Adoptée.

**Résolution CM 2016-147                    concernant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et règlements d'urbanisme**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Martin Landry, il est résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et règlements d'urbanisme advenant la la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia suite à l'adoption du règlement 2016-10.

Adoptée.

**Avis de motion CM 2016-148            relatif au règlement numéro 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001)**

Avis de motion est donné par M. Paul Lepage voulant qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement numéro 2016-10 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

**6.3            Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

**Résolution CM 2016-149                    concernant l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. David Alhot, il est résolu d'adopter le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

**7.            COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT**

**7.1            Protocole d'entente entre la MRC, les municipalités et les comités de développement concernant l'enveloppe locale 2016**

**Résolution CM 2016-150                    concernant le protocole d'entente entre la MRC, les municipalités et les comités de développement concernant l'enveloppe locale 2016**

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'accepter le protocole d'entente entre la MRC, les municipalités et les comités de développement concernant l'enveloppe locale;
2. d'autoriser le directeur général, M. Mario Lavoie à effectuer les versements conformément aux dispositions du protocole;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie, d.g. et Mme Chantale Lavoie, préfet à signer le protocole d'entente.

Adoptée.

## 7.2 Confirmation des membres des comités d'investissement

### Résolution CM 2016-151 concernant la nomination des représentants aux comités d'investissement

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'accepter la composition des deux comités d'investissement comme suit :

Développement économique	Développement local et territorial
Madame Chantale Lavoie	Monsieur David Althot
Monsieur Alain Gauthier	Madame Danielle Marcoux
Monsieur Marc Poirier	Madame Valérie Simard
Monsieur Simon Roy	Madame Normande St-Pierre
Monsieur Robert Poirier	Madame Pascale Turcotte
Monsieur Dominic Fortin	Monsieur Roger Nadeau
Monsieur André Savard	Madame Sophie Champagne

Adoptée.

## 8. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

### 8.1 Suivi des recommandations du comité multi-ressources pour la saison 2016

#### Résolution CM 2016-152 concernant le suivi des recommandations du comité multiressource pour la saison 2016

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que le Conseil de la MRC :

1. Mette à contribution le fonds TPI pour une somme de 350 000 \$ afin de supporter la réalisation de travaux sylvicoles normés sur les TPI ;
2. Autorise sur les TPI les travaux de voirie, le transport des plants, la pose de ponceaux et l'éclaircie précommerciale dans le tremble selon les normes et les taux applicables à ces traitements en 2015 bonifiés de l'indexation du coût de la vie ;
3. Poursuive l'application du *Programme de redéfinition de l'emploi* sur les TPI ;
4. Mette à contribution le fonds TPI pour une somme de 20 000 \$ afin de supporter la réalisation de travaux normés d'amélioration dans les érablières avec un maximum de 5000 \$ par titulaire de permis. Les normes et les taux applicables seront ceux reconnus sur la grande forêt publique.
  - Les argents seront versés dans l'ordre de la réception à la MRC des rapports d'exécution relatifs aux travaux exécutés ;
  - En date du 1 février 2017, dans le cas où le budget ne serait pas entièrement utilisé, que le budget résiduel non utilisé soit attribué au prorata des superficies traitées excédant le 5000 \$ entre les titulaires concernés, sans toutefois excéder le taux à l'hectare applicable.
  - Que les superficies traitées lors d'une année soient non-admissibles à un financement l'année suivante.
5. Convoque à court terme une rencontre spéciale des membres du comité multiressource et tous les maires concernés par les TPI afin de faire une mise à niveau sur le rôle des différents acteurs concernés (MRC, municipalités et exécutants des travaux) par les TPI afin d'adopter une stratégie commune concernant le choix des exécutants des travaux sur les TPI à partir de 2017.

Adoptée.

Monsieur Nelson Pilote souhaite aussi qu'un projet de résolution soit préparé pour la prochaine rencontre de travail afin de demander au gouvernement du Québec le rétablissement d'une mesure de soutien aux travailleurs forestiers.

### 8.2 Versement des avances aux exécutants des travaux

#### Résolution CM 2016-153 concernant le versement des avances aux exécutants des travaux

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. Autorise le versement d'une avance aux exécutants des travaux sur les TPI de 218 317 \$ correspondant à 50% du budget total autorisé sur les TPI pour la saison 2016;

2. Autorise le paiement final des travaux aux exécutants lorsque toutes les conditions prévues au protocole signé avec les exécutants auront été remplies.

Adoptée.

### 8.3 Programme aménagement durable de la Forêt (PDAF) – Adoption du rapport annuel 2015-2016

#### Résolution CM 2016-154                    **concernant l'adoption du rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable de la Forêt (PDAF)**

Considérant        l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

Considérant        que le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

Considérant        que le dépôt du rapport annuel 2015-2016 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2015-2016;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2015-2016 et de recommander à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais respectant ainsi le cadre de gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

Adoptée.

## 9. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

### 9.1 Modification à la programmation des travaux sur les TNO – TECQ 2014-2018

#### Résolution CM 2016-155                    **concernant la modification de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

Considérant        que la MRC a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant        que la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. Que la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
2. Que la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. Que la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle modifiée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
4. Que la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
5. Que la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

#### Résolution CM 2016-156                    **concernant le lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux prévus pour l'année 2016 dans la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

Considérant        que la MRC a déjà approuvé par résolution la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. de mandater le service du génie municipal afin qu'il procède à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux prévus dans la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016, dans le secteur de la Seigneurie du Lac-Matapédia ;

- de mandater le service du génie municipal afin qu'il procède à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux prévus dans la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016, dans le secteur des TNO Routhierville.

Adoptée.

### **9.2 Approbation du PIIRL par le ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et demande de modification à la classification de certaines routes locales**

#### **Résolution CM 2016-157                    concernant une demande de modification à la classification de certaines routes locales**

- Considérant            que l'inventaire réalisé dans le cadre du PIIRL a permis d'identifier des lacunes en ce qui concerne la classification de certains tronçons de route sur le territoire de plusieurs municipalités de la MRC;
- Considérant            qu'il est important que la classification des routes du territoire de la MRC soit le plus représentatif et le plus exact possible;
- Considérant            que la classification d'une route est un critère d'éligibilité pour certains programmes de financement ;

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gaëtan Ruest, il est résolu :

- que la MRC de La Matapédia demande l'appui par résolution aux municipalités concernées par les changements relativement à la classification de certaines routes locales de la MRC;
- que la MRC de La Matapédia achemine une demande de changement de la classification de certaines routes locales au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'ensemble des municipalités concernées;
- que la présente résolution soit transmise au représentant du MTQ afin qu'il puisse procéder à l'analyse de la présente demande.

Adoptée.

### **9.3 TNO - Pont et ponceau canton Jetté**

#### **Résolution CM 2016-158                    concernant le dépôt d'une proposition de projet au Ministère des Forêts, de la Faune et Parcs pont ch 3+600, Canton Jetté - TNO Rivière-vaseuse**

- Considérant            Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a émis un avis de fermeture concernant le pont du ruisseau Michaud;
- Considérant            Que ce pont est situé sur la route qui donne accès à plusieurs lots privés ainsi qu'au secteur de villégiature du TNO Rivière-Vaseuse (pêche, chasse et quad);
- Considérant            Que le projet de reconstruction de ce pont représente un investissement d'environ 175 000 \$;
- Considérant            Que ce projet cadre dans les exigences du programme du MFFP;

En conséquence, sur une proposition M. David Althot, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

- de déposer une proposition de projet auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs l'appel de proposition de projet.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2016-159                    Autorisant le dépôt d'une demande de financement au MFFP pour la pose de ponceaux en parallèle de 700 mm par 15 mètres de longueur sur le TNO de la Rivière-Vaseuse**

- Considérant            Que ce ponceau est localisé sur la route entre St-Léon-le-Grand et Albertville et qu'il donne accès à des lots privés ainsi qu'au secteur de villégiature du TNO Rivière-Vaseuse (pêche, chasse, quad, etc.) ;

En conséquence, sur une proposition M. Michel Chevarie, appuyée par M. David Althot, il est résolu :

- de déposer une proposition de projet auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- d'autoriser Monsieur Mario Lavoie à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'appel de proposition de projet.

Adoptée.

10. **RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – AVIS DE MOTION**

**Avis de motion CM 2016-160** concernant un règlement relatif à l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matapédia

Avis de motion est donné par M. Jacques Pelletier à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matapédia, sera déposé pour adoption.

11. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT – NOMINATION REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Résolution CM 2016-161** concernant le représentant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent auprès de de RONCEVAUX COMMANDITÉ LIMITÉE agissant à titre de commandité de ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX, S.E.C.

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia autorise M. Mario Lavoie, directeur général, à agir comme administrateur auprès de RONCEVAUX COMMANDITÉ LIMITÉE agissant à titre de commandité de ÉNERGIE ÉOLIENNE RONCEVAUX s.e.c. jusqu'à son remplacement par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

**Résolution CM 2016-162** concernant la nomination de représentants de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

Considérant la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

Considérant l'entente signée du 18 avril 2016 entre les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécites de Viger (PNMV);

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent sera formé d'un délégué de chacun des conseils des MRC et d'un délégué du conseil de bande de la PNMV, le tout, tel que fixé dans l'entente signée entre les parties et conformément aux articles 585 et suivants du Code Municipal.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de nommer Mme Chantale Lavoie, préfète, à titre de déléguée de la MRC de La Matapédia au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

12. **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR - EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur Mario Lavoie dépose les états financiers consolidés de la MRC de la MRC de La Matapédia ainsi que le rapport du vérificateur.

13. **PROJET DE RÉSOLUTION D'APPUI PROJET «TRAIN OCÉAN 150»**

**Résolution CM 2016-163** concernant un appui au projet « Train Océan 150 »

Considérant que la Ville d'Amqui a adopté la résolution # 2016-259 le 16 mai dernier;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et son positionnement touristique;

Considérant que la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

Considérant que la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire;

Considérant que le Canada célébrera en 2017 son 150e anniversaire de naissance en tant que Fédération;

Considérant que le projet « Train OCÉAN 150 » pourrait s'inscrire dans les activités pour les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. David Alhot, il est résolu à la majorité :

1. que le conseil de la MRC de La Matapédia accorde son appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives.
2. de transmettre de la présente à l'honorable Mélanie Joly, Ministre du Patrimoine Canadien, l'honorable Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada, l'honorable Marc Garneau, Ministre de Transport Canada, l'honorable Dominic Leblanc,



Leader du Gouvernement à la Chambre des Communes, l'honorable Diane Lebovillier, Ministre du Revenu, M. Rémi Massé, Député Libéral Fédéral du Comté d'Avignon, La Mitis, Matane, Matapédia, M. Yves Desjardins-Siciliano, PDG, Via Rail Canada Inc., M. Gaëtan Ruest, Ing., Maire Ville d'Amqui.

Adoptée.

#### 14. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée au conseil de la MRC par extranet. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2016-05-10 : M. Georges Guénard, comité de développement de Saint-Vianney
- 2016-05-25 : M. Michel McNicoll, sauvegarde des services CISSS (ce point sera traité lors de la prochaine séance de travail)
- 2016-06-01 : M. Patrick Dallain, Réseau biomasse forestière
- 2016-06-02 : M. Antonin Michaud, Villa d'Amqui

#### 15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. François Roussel de Lac-au-Saumon demande à ce qu'une certaine forme de compensation soit octroyée aux agriculteurs pour les distances supplémentaires parcourues occasionnées par la réfection d'un pont au Lac-au-Saumon. Une séance d'information du public sera tenue sur la réfection de ce pont au cours des prochaines semaines.

#### 16. AUTRES SUJETS :

##### 16.1 Prochaine rencontre – Rencontre de travail du 22 juin 2016 à 19h30

La prochaine rencontre du conseil est la rencontre de travail du 22 juin prochain à compter de 19h30.

##### 16.2 Forum de concertation bas-laurentien – Adhésion au Collectif régional de développement – Modification résolution 2016-026

**Résolution CM 2016-164**                      **concernant la reconnaissance du Forum de concertation bas-laurentien comme instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent**

- Considérant    la dissolution de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet de loi 28 ;
- Considérant    la volonté affirmée de maintenir un organisme de concertation régionale autant par la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent que par les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs et le Comité de transition ;
- Considérant    les effets positifs et les résultats obtenus grâce à la capacité de concertation et au travail collaboratif entre les territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent ;
- Considérant    que la MRC aura la possibilité de se retirer en tant que membre du *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* lors de son renouvellement annuel d'adhésion ;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1.    Que la MRC, de concert avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent, reconnaisse le *Forum de concertation bas-laurentien* comme une instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et qu'elle mandate le *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* pour la mise en œuvre de la concertation régionale et de projets d'intérêt collectif ;
2.    Que la MRC confie au *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* la réalisation des mandats suivants :
  - concertation régionale sur divers sujets d'intérêt collectif identifiés par les MRC ;
  - coordination du *Forum de concertation bas-laurentien* ;
  - supervision de la réalisation du Plan de transport collectif pour les huit MRC et la région confiée à Société Gestrans.
3.    Que, pour ce faire, la MRC verse un montant de 20 000\$ au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent pour l'année financière 2016-2017.

Adoptée.

##### 16.3 Demande d'appui au comité Sauvons notre maternelle

**Résolution CM 2016-165**                      **concernant un appui au comité Sauvons notre maternelle**

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'appuyer le comité Sauvons notre maternelle dans ses démarches pour le maintien de la classe de maternelle à l'école de Saint-Vianney.

Adoptée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-166 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Michel Chevarie, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h00.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Chantale Lavoie, préfet

\_\_\_\_\_  
Joël Tremblay, secrétaire adjoint